

conduite de recourir à des décrets du conseil dans le cas des expéditions d'armes et de matériel militaire?

Le très hon. M. St-Laurent: Ainsi que je l'ai déclaré à la Chambre, monsieur l'Orateur, toutes les fois qu'une demande semble devoir entraîner des répercussions politiques, elle est portée à l'attention de tout le conseil.

L'hon. M. Drew: Est-ce à dire que ce sont les considérations d'ordre politique qui motivent les décisions à prendre?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est la situation politique internationale.

L'hon. M. Drew: Alors pouvons-nous en déduire maintenant qu'il existe un principe en vertu duquel le Gouvernement n'expédie pas d'armes ou d'équipement sans que le cabinet ait pris une décision à cet égard et qu'il ait publié un arrêté en conseil?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, il n'est pas question d'arrêtés en conseil à ce sujet, mais le cabinet prend toutes ces questions en considération et, lorsqu'il prend une décision, elle est enregistrée.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Pourrais-je poser une question supplémentaire? Cette disposition s'applique-t-elle aussi bien aux armes vendues par le Gouvernement qu'aux armes vendues par des manufactures privées?

Le très hon. M. St-Laurent: Pour ce qui est des armes vendues sur les stocks de l'État, la loi sur l'administration financière exige que la vente en soit autorisée par le Conseil du Trésor qui doit à son tour déférer au Conseil d'une manière générale toute question qui, comme celle-là, semble avoir des répercussions sur la situation internationale.

M. Knowles: Le premier ministre peut-il nous dire en quoi consiste exactement le document qui autorise l'expédition? Est-ce le procès-verbal de la séance du Conseil, ou la signature du ministre du Commerce?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est le permis qui est délivré une fois qu'une décision a été prise.

LA SAINT-PATRICE

M. McIVOR—VŒUX À M. L'ORATEUR ET AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Nous voulons vous adresser nos vœux une journée d'avance et vous souhaiter un heureux jour de la Saint-Patrice. Nous remercions aussi le premier ministre (M. St-Laurent) de

[L'hon. M. Drew.]

nous avoir accordé un jour de la Saint-Patrice libre de fonctions parlementaires, afin que nous puissions célébrer à cœur joie.

LES INCENDIES

OTTAWA—DEMANDE D'UNE ENQUÊTE ET DE MESURES PRÉVENTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser une question au premier ministre. Le gouvernement fédéral prendra-t-il sur lui de convoquer une conférence groupant les représentants du pouvoir central, des provinces et des municipalités afin de voir si on ne pourrait pas faire quelque chose pour diminuer le nombre effroyable de pertes de vies dues aux incendies dans cette région-ci,—je songe notamment aux enfants,—et de voir s'il ne serait pas possible de faire disparaître les masures où tant de feux de ce genre se produisent.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question relève des provinces et de leurs organes, les municipalités. Il va de soi que nous nous occuperons,—comme nous l'avons d'ailleurs fait jusqu'ici,—de ce que l'honorable député a raison de qualifier de situation effroyable. Il n'est assurément pas un seul d'entre nous, je pense, qui n'ait été fort troublé par la nouvelle de ces malheurs qui tiennent vraisemblablement au fait qu'on installe dans ces locaux un appareillage électrique qui dépasse la puissance de surcharge du câblage, etc. C'est une question qui mérite qu'on s'y arrête sérieusement.

M. Coldwell: Je n'aurais pas formulé cet avis si je n'avais cru la situation assez grave pour justifier une intervention d'un caractère tout particulier. Sans doute est-ce en grande partie une question ressortissant aux provinces, mais puisque c'est ici la capitale et qu'il y a eu 39 pertes de vie, il faut agir.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES CÉRÉALES

L'ORGE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA VARIÉTÉ DITE "PARKLAND"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture à la suite de la nouvelle portant qu'on a autorisé une nouvelle variété d'orge désignée sous le nom de "Parkland". Peut-il nous dire si on pourra distribuer une certaine quantité de cette variété cette année et si elle est adaptée à la culture dans les différentes provinces?